

PAROISSE SAINTE ANNE EN CAMBRESIS

Site internet :

sainte-anne.cathocambrai.com

Email :

sainte-anne@cathocambrai.com



Maison paroissiale de Clary - 4 tour de l'église - Tél. 03 27 85 14 79.

Permanence "accueil paroissial" : lundi – mardi - jeudi de 10 heures à 11 h 30

Permanence baptême : Le 2e samedi de chaque mois de 10h à 11h30

et le 4ème vendredi de chaque mois de 18h à 19h30

N° 35 – Année 2026

EN AOÛT :

PAS DE PERMANENCE

DU 19 AU 25 AOÛT : PÈLERINAGE DIOCÉSAIN A LOURDES

<u>Samedi 22 août</u>	14h30	Esnes	Mariage de Charles Declercq & Honorine Blanchard
	18h00	Ligny	Messe
	21 ^{ème} dimanche du Temps ordinaire		
<u>Dimanche 23 août</u>	11h00	Caudry – Basilique	Messe
<u>Mardi 25 août</u>	10h00 à 11h30	Clary – Maison paroissiale :	Permanence
<u>Mercredi 26 août</u>	09h30	Ligny	Messe
<u>Vendredi 28 août</u>	09h15	Villers-Outréaux	Messe après le chapelet de 8h45
<u>Samedi 29 août</u>	16h00	Esnes	Mariage de Romann Boulanger & Julie Jumeaux
	16h00	Walincourt :	Mariage de Douglas Raout & Cécile Iskierka
	18h00	Walincourt :	Messe
	22 ^{ème} dimanche du Temps ordinaire		
<u>Dimanche 30 août</u>	10h30	Bertry	Messe
	11h30	Bertry	Baptême de Margaux

A noter

LÉON XIV : AUDIENCE GÉNÉRALE mercredi 12 août 2026

Saint Jean-Paul II, dans la Lettre apostolique *Dies Domini* (31 mai 1998), enseigne que le dimanche est le jour du Seigneur, le jour de l'Église, le jour de l'homme et, enfin, le « jour des jours » : « Le dimanche étant la Pâques hebdomadaire, où est commémoré et rendu présent le jour où le Christ est ressuscité d'entre les morts, il est aussi le jour qui révèle le sens du temps. [...] Jaillissant de la Résurrection, il fend le temps de l'homme, les mois, les années, les siècles, telle une flèche directrice qui les traverse en les orientant vers le but de la seconde venue du Christ. Le dimanche préfigure le jour ultime, celui de la Parousie » (n° 75), où nous ressusciterons tous.

Pour sanctifier le dimanche, il est fondamental de célébrer l'Eucharistie. L'écoute de la Parole et la participation au Corps du Christ impliquent, selon les Pères conciliaires, le convenire in unum (cf. SC, 106), c'est-à-dire le rassemblement festif des fidèles. Au sein de cette assemblée, la communauté chrétienne rend visible sa communion avec le Seigneur et témoigne de son appartenance au Christ et de sa fidélité à l'Église. Cette assemblée ne peut être remplacée par une présence purement virtuelle, ni se réduire à un rassemblement purement passif. L'assemblée liturgique se réalise en effet dans la participation active des frères et sœurs, convoqués ensemble pour « rendre grâce à Dieu qui les a engendrés, "par la résurrection du Christ d'entre les morts, pour une espérance vivante" (1 P 1, 3) » (ibid.).

À cet égard, j'exhorte chacun à rechercher les meilleures conditions pour que puissent prendre part à la sainte Messe même ceux qui, le dimanche, n'ont pas la possibilité de s'absenter de leur travail.